



## TRIBUNE

15 mai 2020

**Didier Le Gac**

Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Finistère

Brest-Rural

Que l'on ne se méprenne pas : le moment que nous vivons est inédit et aujourd'hui, nous sommes toujours en période de crise. Le gouvernement doit faire face à deux objectifs : lutter contre le virus et protéger les Français d'une part, et éviter à notre pays tout effondrement économique, d'autre part. Et il le fait !

Néanmoins, il conviendra dans « l'après-crise » de tirer les leçons de celle-ci. Il faudra notamment s'interroger sur la manière dont l'appareil d'état a fonctionné durant cette période.

En effet, on peut se demander si la lourdeur de certaines administrations centrales et la rigidité de certaines procédures administratives n'ont pas accredité l'image d'un pouvoir central faisant preuve d'hésitations, voire de volte-face et cherchant en permanence à se couvrir contre toute attaque. Par peur du moindre risque, on ouvre tous les jours des parapluies de la taille d'un parasol ! Si la judiciarisation de la vie politique est bien réelle, elle ne doit pas être pour autant notre seule boussole. Tout ceci a sans doute empêché de mettre en avant des postures faisant appel à plus d'adaptabilité, de souplesse et de réactivité qui auraient été hautement souhaitables.

Ce qui frappe en effet les esprits en premier c'est le retour à une hypercentralisation de l'Etat. En région, quelle que soit la situation sanitaire, tout passe par le bureau du Préfet. Du nombre d'étals autorisés sur les marchés locaux (sic) aux nombres de plages qu'on peut ouvrir après la rédaction d'un « cahier des charges commun » (re-sic) jusqu'au dessaisissement des prérogatives des préfets maritimes au profit des préfets départementaux. Ainsi la mise en place de la réouverture de la plaisance transférée à ces derniers nous a-t-elle amené à lire cette semaine dans un arrêté préfectoral que « la navigation est réservée aux seules personnes regroupées au sein d'un même domicile » (re-re-sic) avec des réglementations en mer différentes d'un département à l'autre ! Comme si la mer connaissait les frontières départementales.

.../...

Tout cela est assez kafkaïen. Nous vivons, comme le dit le philosophe Marcel Gauchet « *un grand moment d'inventivité bureaucratique* ». Comme lui je déplore qu'il y ait « *dans ce pays une vieille tradition de l'Etat bureaucratique qui a peur de la société, qui se méfie d'elle et qui entend codifier jusque dans le plus petit détail, les comportements.* »

N'ayons jamais peur de ceux qui prennent trop de responsabilités ou d'initiative, citoyens ou élus locaux. Au contraire ne pas leur faire confiance crée de la défiance et la défiance crée le rejet.

Il se trouve que juste avant la pandémie nous nous apprêtions à travailler sur le projet de Loi 3D (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration). Plus que jamais cette loi est d'actualité ! D'autres élus bretons que moi ont manifesté le souhait de faire vivre à plein ces 3D. En Bretagne, en tout cas, nous sommes prêts pour la mise en place de décisions plus décentralisées, déconcentrées et différenciées. C'est le gage de décisions plus proches des gens et de leurs vrais besoins et au final, de la garantie d'un état plus efficace et plus efficient.

***Didier Le Gac, Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Finistère (15 mai 2020).***